

Vendredi 7 août 2020

Le port du masque rendu obligatoire sur les marchés de Dunkerque

Continuer à nous protéger et à protéger les autres sans fragiliser les libertés publiques, telle est la volonté de la Ville de Dunkerque en cette période de vigilance sanitaire. Ainsi, le feu d'artifice de fin de saison estivale a été annulé et le port du masque rendu obligatoire pour la braderie du 15 août.

Décision applicable dès mardi 11 août

Aujourd'hui, afin de renforcer l'effort collectif de lutte contre la propagation de la Covid-19, **Patrice Vergriete, Maire de Dunkerque, a décidé de rendre le port du masque obligatoire sur l'ensemble des marchés de Dunkerque.**

Cette décision sera applicable dès mardi 11 août, sur le marché du quartier de Malo-les-Bains, place Turenne.

Dans le même esprit de coordination et d'harmonisation que celui qui a présidé pendant le confinement et le déconfinement, Patrice Vergriete a également proposé à tous les maires de la Communauté urbaine que cette mesure soit appliquée sur l'ensemble des marchés des communes de la CUD.